

C.U.N.C.A.

Procès verbal de la réunion de la Commission d'Utilisation Nationale des chiens d'arrêt.

Aubervilliers le 16 mai 2007

Présents : MM. : C. BOUCHER, R. GERLET, J. GOUBIE, C. HUGUENY, J.C. PIAT, Y. TASTET.

Excusés : MM. : G. ARTHUS, Ph. DUBROCA, J.M. PILARD.

Ordre du jour :

- I. EXAMEN DU CALENDRIER ETE-AUTOMNE 2007.***
- II. COURRIER DU POINTER CLUB BELGE.***
- III. COURRIER DE L'UNION EUROPEENNE DE CHASSE PRATIQUE.***
- IV. PROPOSITION DE NOMINATION DES JUGES.***
- V. DESIGNATION DU LIEU ET SELECTIONNEURS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE.***
- VI. OPEN DE FRANCE A HERM.***
- VII. RECLAMATION LORS DE L'OPEN DE FRANCE A BONNIERES.***
- VIII. RECLAMATION DE M. R. TRIGO.***
- IX. COURRIER ADRESSE AUX JUGES ET ORGANISATEURS AVEC LE REGLEMENT DES FIELD-TRIALS.***
- X. ESQUISSE DU CALENDRIER DE PRINTEMPS 2008.***
- XI. ORGANISATION DE LA COUPE d'EUROPE DE G.Q.***
- XII. MAINTIEN DES DEUX CONCOURS PAR CONDUCTEUR.***
- XIII. REMISE DES RECOMPENSES A L'ISSUE DES RESULTATS.***
- XIV. REGLEMENT DES EXAMENS DE JUGE DE FIELD-TRIALS POUR CHIENS D'ARRET.***
- XV. QUESTIONS DIVERSES.***

Jacques GOUBIE, Président de la C.U.N.C.A. souhaite un prompt rétablissement à Jean Marie PILARD qui vient de subir une intervention chirurgicale, présente les excuses des membres empêchés et passe à l'ordre du jour à 9h. 30.

I. EXAMEN DU CALENDRIER ETE-AUTOMNE 2007.

Christian BOUCHER présente le projet de calendrier auquel quelques rectifications sont apportées notamment au niveau des manifestations Européennes. Certains C.A.C.I.T. demandés par les organisateurs ne sont pas accordés par la commission.

René GERLET propose que la finale du B.I.C.P. ait lieu à PREUILLY (18) le dimanche 7 Octobre. La commission entérine cette proposition qui est ajoutée au calendrier.

Le montant de l'engagement reste inchangé pour les épreuves sur gibier sauvage soit 31 euros la commission décide de porter à 39 euros les épreuves pour les autres gibiers.

La C.U.N.C.A. exige que ces tarifs soient respectés aussi bien par les clubs de race que par les Sociétés Canines Régionales, de nombreux concurrents ayant fait remarquer des disparités dans le sens de l'augmentation.

II. COURRIER DU POINTER CLUB BELGE.

Le Pointer Club Belge souhaite organiser une épreuve de Grande Quête cet hiver en Champagne Ardenne et demande que cette manifestation soit inscrite au calendrier. La commission donne son accord.

III. COURRIER DE L'UNION EUROPEENNE DE CHASSE PRATIQUE.

Jacques GOUBIE donne lecture d'un courrier reçu d'Italie par l'union européenne de la chasse concernant une compétition Européenne. Devant le manque d'information, la commission décide de surseoir à cette invitation.

IV. PROPOSITION DE NOMINATION DES JUGES.

Le Secrétaire, Christian BOUCHER, ouvre en séance les enveloppes contenant les résultats des examens du printemps 2007.

Sept candidats ont été examinés.

Jacques DEGUILLAUME et Philippe DUBROCA ayant obtenus chacun les trois avis favorables de la part des examinateurs, la commission propose leur nomination en qualité de juge qualifié de Grande Quête.

Yves HUPE – Dominique LEICKMAN – Max MONTIGNY – Henri MOUFLIN – Régis TOULET ayant obtenus chacun les quatre avis favorables de la part des examinateurs, la commission propose leur nomination en qualité de juge stagiaire de Quête de Chasse.

Les différents examens se sont déroulés dans une parfaite ambiance et tous les juges qualifiés pressentis comme examinateurs ont accepté de remplir cette tâche.

IV. DESIGNATION DU LIEU ET SELECTIONNEURS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE.

La commission, prenant en compte la date et le biotope des championnats du monde qui se dérouleront dans les betteraves du 1° au 3 octobre en Belgique, retient la Société Canine de l'Île de France pour le lieu de la sélection, les 25 et 26 Septembre à LABEVILLE (95). Les sélectionneurs seront Jacques KERSPERN et Gérard POILLONG.

Les conditions pour participer à la sélection sont les mêmes que les années précédentes : Rapport à terre et à l'eau, 2 C.A.C.T. ou 2 R.C.A.C.T. d'automne en couple dont une au moins de ces récompenses obtenue en concours ouvert.

V. OPEN DE FRANCE A HERM.

L'open de France – Coupe de la S.C.C. se déroulera à HERM (40) les 28 et 29 Octobre. De nombreux terrains étant disponibles, nous pourrons recevoir davantage de concurrents. Les conditions de participation seront moins contraignantes que les années précédentes. Les chiens devront avoir obtenu auparavant un CACT ou une RCACT en concours ouvert. Le jury sera constitué parmi les juges présents dans les concours d'HERM.

VI. RECLAMATION LORS DE L'OPEN DE FRANCE A BONNIERES.

Pierre DEBRET, organisateur de l'Open de France de printemps, a reçu une réclamation de la part de Francis MAUDET à l'encontre du docteur Anne LE TINNIER. Jacques GOUBIE donne lecture du courrier du plaignant. La CUNCA déclare la réclamation recevable sur la forme mais rappelle que les jugements sont sans appel.

Après un large débat, il est demandé au président de la CUNCA d'adresser un courrier au docteur LE TINNIER pour lui faire un rappel au règlement en référence à la « Charte des Juges ». Une copie de cette dernière sera jointe au courrier.

VII. RECLAMATION DE MONSIEUR ROLAND TRIGO.

Jacques GOUBIE a reçu, en date du 14 mai, copie d'une réclamation de monsieur Roland TRIGO adressée au Club de l'Épagneul français concernant la spéciale de race organisée à THIVARS le 25 mars. Les deux juges présents ce jour là, Jean CARPENTÉY et Lucien GUIET n'ont pas jugé le barrage pour le CACIT où deux chiens avaient obtenu le CACT. Il est vrai que depuis le 17 janvier 2007 il faut au minimum deux juges qualifiés pour juger un barrage mais à la décharge des deux

juges, ils n'avaient pas connaissance du nouveau règlement. Le règlement précédent prévoyait au minimum trois juges. Afin de ne pas pénaliser les chiens, la commission propose, que sous son autorité, à l'automne un barrage soit organisé entre les deux chiens qui ont obtenu le CACT à THIVARS le 25 mars 2007.

VIII. COURRIER ADRESSE AUX JUGES ET ORGANISATEURS AVEC LE REGLEMENT DES FIELD-TRIALS.

Le Président donne lecture d'un projet de courrier (annexe 1) qui sera adressé avec le règlement à l'ensemble des juges de field trials pour chiens d'arrêt. Il sera rajouté dans le 1^{er} alinéa qu'un conducteur ne pourra présenter plus de douze chiens dans la même journée. Il n'y a pas de changement, mais cette précision a été omise sur le règlement approuvé le 17 Janvier 2007 malgré de très nombreuses relectures.

IX. ESQUISSE DU CALENDRIER DE PRINTEMPS 2008.

Le Secrétaire remet en séance le document qui servira de cadre aux concours du printemps 2008. Après accord avec Martine COLLIGNON, la commission propose que la Société Canine de l'Île de France soit l'organisatrice de l'Open de France de printemps. Christian BOUCHER indique que lors de conversations avec différents organisateurs, ces derniers postuleraient davantage à l'organisation de cette manifestation s'ils avaient également la possibilité d'organiser leurs concours de Régionale, les 2 jours suivants ou précédents l'Open. La Commission donne son accord en précisant que la Société Canine organisatrice prendra alors en charge tous les frais occasionnés par la manifestation. Les concours de LIERAMONT, organisés par l'Amicale des Amateurs de Field-Trials ne pourront pas avoir lieu un week-end en 2008. Le Secrétaire est chargé de contacter la Présidente et de proposer soit le vendredi et samedi, soit le dimanche et le lundi.

X. ORGANISATION DE LA COUPE d'EUROPE DE G.Q.

En 2008, la France est chargée de l'organisation de la coupe d'Europe de Grande Quête qui se déroulera les 31 Mars et 1^{er} Avril 2008 sur les territoires de la Société Canine Champagne-Ardenne. Une réunion pour constituer une équipe responsable de cette manifestation aura lieu à HERM.

Jacques GOUBIE a effectué une pré-réservation pour l'hôtellerie et prendra des contacts avec les Fédérations des Chasseurs des Ardennes et de la Marne pour bénéficier de l'aide de techniciens. Le rendez-vous sera fixé à PONTFAVERGER.

XI. MAINTIEN DES DEUX CONCOURS PAR CONDUCTEUR.

Jacques GOUBIE donne lecture d'un courrier de monsieur Fortunato VESSELLA qui interroge la commission sur le maintien pour un conducteur de ne pouvoir présenter les chiens que dans deux séries maximum. La commission attend d'avoir davantage de recul avant de proposer le cas échéant une modification. Cette situation ne semble pas poser de problème à d'autres conducteurs ou propriétaires. Jacques GOUBIE rappelle qu'il n'est pas question, à chaque réunion de commission, d'apporter sans cesse des modifications au règlement.

XII. REMISE DES RECOMPENSES A L'ISSUE DES RESULTATS.

En Normandie, lors des derniers concours de printemps, les résultats ont été projetés en boucle à l'aide d'un rétroprojecteur. Dès que les résultats seront communiqués au secrétariat de l'organisation, la commission demande que l'affichage des résultats annotés par les juges soit systématique.

La proclamation est alors facultative et laissée à l'appréciation, notamment aux niveaux des clubs de race qui peuvent se servir de ceux-ci pour une communication plus pédagogique en interne.

Le système de projection est laissé au gré des organisateurs.

XIII. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA FORMATION ET A LA NOMINATION DES JUGES D'EPREUVES D'UTILISATION POUR CHIENS D'ARRÊT.

Jacques GOUBIE donne communication du projet du Titre 7 du règlement des field trials pour chiens d'arrêt (annexe 2). Après concertation en séance, à l'article 107 il sera notifié pour les juges formateurs britanniques la distinction entre la quête de chasse et la grande quête.

A l'article 110, il est précisé que la reconnaissance de l'aptitude à devenir juge sera appréciée par cinq juges formateurs différents au cours de cinq contrôles de ses capacités à conduire un concours solo de printemps programmés par le président de la C.U.N.C.A. L'appréciation de ces cinq contrôles, dont au minimum deux en continentaux et en britanniques sera confidentielle.

A l'article 111 sera rajouté : Les juges formateurs composant le Jury doivent être issus de deux races différentes.

XIV. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Michel CANU a adressé au président et au secrétaire un courrier pour réintégrer le collège des juges de field-trial.

Après consultation de sa fiche de juge, il ressort qu'il a été mis à l'Honorariat le 21/06/88.

Courriel de Jean Claude PIAT concernant les dépenses engendrées par la présence des épouses des juges invités en concours. Après discussion, la question est retirée.

Pour les indemnités kilométriques : Celles-ci sont d'un même montant aussi bien pour les field trials que pour les expositions. Elles sont fixées par le Comité de la S.C.C.

Courrier de monsieur C. GAIGNET : le dossier est toujours en cours d'instruction.

L'ordre du jour étant épuisé et à la demande de Jacques GOUBIE aucun membre de la Commission ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 16h30.